
Groupe ISP – dépt formation - ENM

© ISP 2011 – reproduction strictement interdite

Défiance, méfiance ou confiance dans la société contemporaine

Eléments de correction

I – Rassembler les matériaux

1 – Définir les termes du sujet

L'analyse du sujet repose en premier lieu sur l'art de la définition (cf rapport du jury 1995 sur « la fonction du procès dans les sociétés contemporaines ») : « *il s'agit principalement de séparer, de distinguer, et de tracer ainsi les frontières d'un ensemble, incluant les développements attendus et légitimes et excluant les autres* ». Le rapport du jury de 1992 sur la civilisation urbaine témoigne de cette exigence avec trois pages consacrées à l'analyse du sujet.

Chaque terme du sujet doit être analysé.

1.1 Vous devez pour cela vous constituer un lexique des mots essentiels comprenant les définitions des principaux termes utilisés en « culture générale ».

Confiance – La confiance permet de construire le lien social.

Méfiance – Elle consacre la rupture du lien précité. Elle ne permet pas de se fier ni pour autant de défier. Elle renvoie à l'idée de doute, d'être en attente de quelque chose éventuellement.

Défiance – Nécessité également de revendiquer une distance, voire pour certains un défi (défier quelqu'un, quelque chose). La défiance repose sur la critique. Elle trouve donc sa place dans une démocratie, attachée à la contradiction. La dé-fiance revient à ne pas donner sa confiance.

1.2 A défaut de disposer au moment de l'épreuve d'une définition des termes, vous pouvez rechercher les termes s'approchant ou s'opposant à ceux du sujet.

Fiance, se fier c'est donner sa foi, ou la prêter (altération de "*fides*" en latin). La fiancée c'est la promesse, celle qui donne sa foi et en qui on place sa foi. C'est un acte de confiance. D'où la fidélité, cet acte de parole par lequel on s'engage envers une personne précise et irremplaçable, du moins dans les termes du présent contrat moral.

Plusieurs expressions renvoient aux idées et concepts suivants :

Vote de défiance ou de confiance, « la question de confiance », (☞ censure) ; la perte de confiance (☞ la perte de crédit, le discrédit ; mais aussi, la théorie du complot, la paranoïa) ; relation de confiance (☞ contrat social, civisme, théorie de l'apparence, cohésion sociale) ; abus de confiance (☞ escroquerie, infraction pénale) ; confiance aveugle ; confiance

en soi (☞ individualisme, égotisme) ; monnaie fiduciaire (☞ monnaie refuge/ « monnaie de singe ») ;

Autrement dit, vous êtes invité(e) à recenser au brouillon les termes essentiels susceptibles de figurer dans votre copie : contrat social, pacte social, société civile, volonté, optimisme, avenir, progrès, performance, peurs, risque, modèle social français, (in)civisme, croissance, bonheur, précaution, complot, paranoïa, critique, doute, corruption, conflits d'intérêts, société du risque, éthique, cohésion sociale, etc.

Vous pouvez éventuellement réfléchir à certains termes étrangers : ainsi confiance en anglais se dit *trust* (terme également utilisé en droit pour désigner la fiducie) qui désigne également les monopoles (cf les lois antitrust).

Cette liste vous aidera à vérifier que vous n'oubliez aucun concept par la suite ou à justifier vos choix (dans l'introduction par exemple).

2 – Rassembler les principales idées autour du sujet

Plusieurs idées peuvent être retenues au stade de la réflexion :

- la confiance est un élément essentiel du contrat social tant dans son objet (protéger le corps social vis-à-vis de certaines peurs) que dans son élaboration (l'autorisation donnée au souverain au sens de Hobbes) : la confiance est donc liée à la défiance ou la méfiance ;
- le corps social peut ressentir tout à tour ce sentiment de confiance, méfiance ou de défiance : il ne s'agit pas de données définitives mais qui évoluent ;
- confiance, défiance ou méfiance reposent sur des données objectives et subjectives ;
- le déficit de confiance s'exprime vis-à-vis des institutions et d'autrui ;
- la confiance doit être encadrée et protégée ;
- la société contemporaine est porteuse de peurs qui pèsent sur le corps social ;
- la défiance a un coût pour la société ;
- méfiance, défiance et confiance peuvent être excessifs ;
- il n'y a pas une alternative entre la confiance, la défiance ou la méfiance comme l'inviterait à le penser l'intitulé du sujet ; en réalité, les trois s'imposent ensemble.

3 – Reformuler le sujet et poser sa problématique

Plusieurs problématiques pouvaient être envisagées notamment :

Dans une société de confiance confrontée à de nouvelles peurs, quel est le devenir du modèle social français ?

Quelles sont les raisons pour lesquelles la société française voit ses membres se méfier voire se défier en partie les uns des autres ?

Quel est l'équilibre nécessaire à la cohésion sociale dans une démocratie ?

4 – Rassembler les références à partir de quelques rubriques

Une bonne copie est celle qui associe à chaque idée des exemples (une statistique, un fait économique ou social) ou des références. Il faut donc passer ¼ d'heure à recenser, par thématiques se rapprochant du sujet, quelques éléments dont on prendra soin par la suite une fois le plan retenu de trier et de retenir les seuls qui soient utiles et pertinents :

autour de l'histoire : la disparition de sociétés faute d'avoir su maîtriser un défi écologique (thèse de Jared Diamond dans Effondrement) ; les crises économiques, celle des années 20 en Allemagne par exemple ; la crise du 6 février 1934 ; les événements de 1968 ;

autour de l'économie : l'Etat-providence ; les « Trente Glorieuses » de Jean Fourastié ; les moteurs de la croissance (investissement et travail, la part du facteur culturel ou psychologique) ; les déterminants de la consommation ; la monnaie fiduciaire et la fonction de confiance de l'échange ; le chômage ;

autour de la sociologie : solidarité organique et solidarité mécanique de Durkheim, concept d'anomie (1893), société et communauté chez Tonnies ; The wave et l'expérience du professeur Ron Jones ; Le viol des foules par la propagande politique de Serge Tchakhotine ; La société du risque d'Ulrich Beck (1986) ; la soumission à l'autorité de Milgram ;

autour du droit : l'abus de confiance (article 314-1 code pénal : le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé) ; la confiance dans les institutions (Cour des comptes, 1^{re} ch., 2 décembre 2010, *Trésorier Payeur Général de la Réunion* : cet arrêt introduit la notion de confiance du public envers une institution) ; les autorités administratives indépendantes ; l'espace public ; théorie de l'apparence (cas du mandat apparent : Cour de cassation, 1^{ère} chambre, 5 nov. 2009) ; la fiducie introduite en droit français en 2007 ; la loi pour la confiance numérique de 2004 (LCEN) sur le droit de l'internet et le commerce électronique ; le vote de confiance ou la question de confiance en droit constitutionnel ; la procédure de récusation (requête en suspicion légitime) ;

autour de la philosophie : Hannah Arendt « *la cité est fondamentalement périssable, sa survie dépend de nous* », Hans Jonas et le principe responsabilité ; l'Ecole de Francfort ; les différentes théories du contrat social ; le malthusianisme ; Ivan Illitch et la convivialité ; André Gorz ; le doute cartésien ; « *Le doute est le sel de l'esprit. Sans la pointe du doute, toutes les connaissances sont bientôt pourries (...). Croire est agréable. C'est une ivresse dont il faut se priver. Ou alors dites adieu à liberté, à justice, à paix* » (Alain, Propos I, 1931) ; l'insociable sociabilité de Kant ; Candide (« *tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* », Pangloss) ; Marcel Gauchet dans La Condition politique : le rapport du pouvoir à la société est un rapport d'opposition, de scission dedans/dehors pour donner naissance à une identité et avoir un signifié vis-à-vis des agents sociaux ; la servitude volontaire de La Boétie ;

autour de la littérature et des arts : *L'escamoteur* de Jérôme Bosch ; Alceste chez Molière (Le Misanthrope (1666)) ; L'Ere du soupçon de Nathalie Sarraute ; L'échange de Paul Claudel ; la nouvelle de Stefan Zweig, Un soupçon légitime, qui traite de la présomption d'innocence et de soupçon légitime ;

autour de l'actualité : la crise financière de 2008 ; les comportements des marchés et de la confiance dans les plans de relance ; l'ouvrage de MM. Yann Algan et Pierre Cahuc, paru en 2007, de La société de défiance, comment le modèle social français s'autodétruit.

II – Proposition d'éléments de correction

Introduction

Paul Claudel dans L'échange met en exergue les effets de l'argent sur les relations humaines au risque de détériorer puis dénaturer le lien de mariage des jeunes Marthe et Louis. Unis dans le mariage, leur confiance réciproque ne va pas résister à l'aventure de Louis avec la femme du propriétaire terrien qui emploie le jeune marié. La méfiance puis la défiance vont interférer dans cette relation mettant en cause quatre personnages.

Au-delà de ce huis clos, les relations collectives peuvent également être marquées par des phénomènes de confiance, de méfiance ou de défiance. Dans sa Grammaire des civilisations, Fernand Braudel étudie ainsi les évolutions lentes mais imperceptibles exercées par les contraintes des espaces, des hiérarchies sociales, des psychés collectives et des nécessités économiques. La cité moderne s'est transformée en construisant un corps social et une société politique en mesure d'accompagner, parfois d'anticiper et en tout état de cause en essayant de survivre à ces mutations.

Cette construction repose notamment sur la force du lien social. Ce dernier reste confronté inéluctablement à des tensions qui se manifestent en termes de confiance, de défiance ou de méfiance vis-à-vis des concitoyens, des pouvoirs publics ou de l'Avenir. Notre société moderne est née de la capacité à surmonter les peurs en recherchant constamment le Progrès au risque de sombrer dans le culte de la performance.

Si les « Trente Glorieuses » ont pu symboliser en quelque sorte l'avènement de la « société de confiance », les différentes crises qui secouent la société contemporaine témoignent d'une perte de confiance du corps social. Ces crises se manifestent de plusieurs façons et peuvent signifier une méfiance des individus ou de la société prise dans son ensemble. Dans quelle mesure cette méfiance n'est-elle pas de nature à se transformer en défiance ou de mener à une perte de cohésion sociale ou d'adhésion aux valeurs collectives et individuelles ?

Si les désillusions de la société de confiance sont réelles, la nécessité de surmonter la société de défiance repose sur un contrat social renouvelé.

I – Les désillusions de la société de confiance

Toute société a besoin de se bâtir autour de la confiance du corps social : confiance entre concitoyens, vis-à-vis des institutions et confiance dans le devenir du corps social. Cette nécessité (A) est aussi une valeur qui a pu parfois revêtir un caractère quasi-idéologique (B).

A – La confiance, une nécessité et une valeur

1° La confiance nécessaire

La vie en société suppose d'accorder une part de confiance à autrui : c'est le principe même de la soumission à une autorité. Lorsque les citoyens votent, ils confient à leurs représentants une parcelle de souveraineté. La Constitution de la V^e République ne reconnaît d'ailleurs pas le mandat impératif : l'élu national s'exprime en son nom propre, libre de toute pression. Implicitement, cette solution témoigne de la confiance et du pari fait dans les institutions et les hommes ou femmes qui les servent.

Thomas Hobbes a souligné l'importance de la confiance dans la construction du corps social et de l'Etat moderne. Les individus vivent dans un état de guerre souvent réduit à l'expression d'une défiance vis-à-vis des autres individus. Cet état de guerre est l'expression de l'envie ou de la haine. La confiance revient à soumettre sa propre volonté à la volonté du Léviathan, ce qui signifie que cette soumission est plus qu'un simple consentement : on abandonne son droit à gouverner parce qu'on a confiance dans l'Etat, entendu par Hobbes comme le *civitas*. En effet, ce dernier distingue deux types d'états dans le chapitre 17 du Leviathan : l'état par acquisition, né de la confiance (terme employé au demeurant par Hobbes) et l'état par institution. Cette confiance dans les institutions est essentielle et conditionne l'état d'esprit du corps social. Ainsi, en matière de corruption, un Etat qui ne dispose pas de serviteurs fidèles, peut difficilement empêcher le développement d'une corruption généralisée et qui touche l'ensemble du corps social (La Corruption de la République de Yves Meny paru en 1992 rappelle ce lien entre l'Etat et la société civile).

2° La confiance vertueuse

La confiance est une étape indispensable pour le sens des responsabilités : avoir confiance dans quelqu'un, dans une action contribue au fonctionnement des groupes sociaux et l'autonomie des individus. C'est d'ailleurs un élément clé de l'éducation parentale ou du principe hiérarchique. Dans ce dernier cas, le supérieur confie des attributions à un subordonné à charge pour lui de rendre compte en cas de difficultés. En termes de management, cette solution est supposée davantage motiver l'agent en question. La confiance est donc un moyen de gestion ou d'organisation. La démocratie locale a ainsi bénéficié des lois portant décentralisation de 1982 au motif notamment de laisser une plus grande marge de manœuvre aux élus locaux.

Cette vertu trouve un parallèle avec la confiance en soi. Dans la continuité de Marcel Gauchet, une autonomie imposée par le déclin de la religion dans une démocratie réduite à la gestion du changement, et en résonance avec le dernier Foucault, passage d'un pouvoir disciplinaire à la production de soi, nous sommes ici dans une sociologie à mi-chemin entre l'histoire et la politique, dans le déchiffrement idéologique des modifications des représentations et la clarification des enjeux politiques actuels de l'individualisation. Le caractère sociologique se réfère à la nature sociale de l'individu et de ses représentations qui s'ancrent dans des pratiques sociales et des institutions, mais surtout à notre société comme expérience du changement. Dans une société marquée par l'essor de l'individualisme, les individus se retrouvent face aux institutions, démunis de corps intermédiaires ou de solidarités. « *L'individu incertain* » (Alain Ehrenberg, 1995) éprouve davantage le besoin d'avoir confiance dans les institutions. Or, la société contemporaine exprime également différentes formes d'angoisse ou de solitude qui pèsent sur ces individus victimes de la « *fatigue d'être soi* » (Alain Ehrenberg, 1998). N'y faut-il pas voir là un lien avec l'autonomisation accrue de l'individu ? Dépourvu de soutien, (familial ou social par exemple), il dépérit.

Ce serait donc le rôle des institutions de redonner du sens et de la confiance aux individus : l'exemplarité des élites, le rôle de l'éducation, du civisme, contribueraient à la confiance du corps social entre soi et en soi.

B – Les dangers de la société de confiance

1° La confiance illimitée ou aveugle

La cité est désormais menacée par les enjeux environnementaux. En réalité, cette prise de conscience est plus ancienne qu'il n'y paraît. Déjà, Platon dans Critias, évoquait les

menaces de la déforestation et de la désertification. Rousseau, dans ses Rêveries d'un promeneur solitaire, réagissait amèrement face à une manufacture dans une vallée perdue. Enfin, le terme même d'écologie date de 1866. Son auteur, Ernst Haeckel, définissait l'écologie comme la discipline ayant pour objet l'économie et le mode de vie et les relations externes vitales des organismes. Mais s'agissant de la cité au sens premier, c'est Bertrand de Jouvenel qui dans Arcadie, essais sur le mieux vivre, paru en 1957, souligne les enjeux et les difficultés pour parvenir à concilier le Progrès et ses effets. A ces réflexions sur l'impact du progrès ou les difficultés d'un vivre ensemble compatible avec le devenir de l'espèce humaine, certains auteurs envisagent radicalement la disparition de la cité. La première expression de cette disparition est littéralement la fin d'une société. Dans Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie (2005), Jared Diamond a analysé plusieurs cas, plus ou moins célèbres, de sociétés humaines qui ont disparu parce qu'elles n'avaient pas réussi à surmonter l'impact écologique de leur propre activité. Ce défaut d'adaptation était la cause, ou la manifestation la plus évidente, de leur faiblesse ontologique. La crise écologique revient en effet à poser la question suivante : au rythme actuel de la croissance démographique et de l'augmentation des besoins économiques, de santé et en énergie, les sociétés contemporaines pourront-elles survivre demain ?

Certaines sociétés se refusent à voir les risques ou les méfaits d'une situation, reportant à plus tard les éventuels désagréments. L'histoire des démocraties modernes dans l'Entre-Deux-Guerres montre les difficultés pour leurs dirigeants de mener un pays à la guerre : « *l'esprit de Munich* » illustre l'attachement parfois aveugle des citoyens à la paix. Il faut alors une entrée en guerre brutale pour convaincre les opinions publiques du bien-fondé d'entrer en guerre et d'assurer la survie de la cité (Pearl Harbor pour les Etats-Unis en 1941). Les cités sont également fragilisées par la propagande (la cinquième colonne en 1939).

2° La confiance trahie

Donner sa confiance peut s'avérer risqué. Les sociétés modernes ont pu témoigner des méfaits du charisme ou du développement du culte du chef. Les individus, mobilisés dans la masse, sans corps intermédiaires, se laissent guider (*Duce*, surnom donné à Mussolini, vient du latin *duceo, es, ere, conduire*).

Le corpus législatif comprend au demeurant des dispositions visant à empêcher la trahison de confiance. L'abus de confiance, prévue par le code pénal, réprime le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.

Transition : La perte de confiance semble aux yeux de certains s'être muée en société de défiance dans laquelle l'ère de soupçon est devenue permanente. Le développement des théories du complot n'est que l'un des témoignages de ce phénomène et en souligne les limites sinon les dangers.

II – Dépasser la société de défiance

C'est en raison des dangers et des conséquences portées par la société de défiance qu'il est nécessaire de remodeler les relations sociales autour d'un contrat de confiance.

A – Les dangers de la société de défiance

1° La défiance ou la perte de confiance

Les sociétés entrées dans l'ère de défiance sont susceptibles de voir leurs fondements remis en cause. Dès lors qu'on remet en cause des principes, des institutions ou que l'on ne croit plus dans l'avenir, on remet en cause le vivre ensemble au risque d'aggraver les tensions. Cette société de défiance se retrouve épisodiquement lorsqu'une société donnée est confrontée à une crise qu'elle soit économique, sociale ou culturelle. Le déclin ou la décadence de certaines sociétés tient à ce facteur culturel ou psychologique.

Dans leur essai intitulé *La société de défiance*, paru en 2007, Yann Algan et Pierre Cahuc analyse ce cercle vicieux qui mine l'efficacité et l'équité du fonctionnement de l'économie. Faute de confiance mutuelle et de civisme, pourtant essentiels au bon fonctionnement des échanges marchands, le déficit de confiance est associé à la peur de la concurrence. Cette peur suscite des demandes de restriction de la concurrence et le recours à des barrières à l'entrée réglementaires qui créent des rentes de situation favorisant la corruption et en retour la défiance mutuelle. Le corps social est donc exposé à un conflit qui peut dégénérer.

2° La méfiance ou l'ère du soupçon

Les sociétés modernes ont vu se développer les phénomènes qualifiés de théories du complot ou du soupçon. Si ce constat s'explique en partie par l'importance prise par les médias, il convient de ne pas oublier que toute société a toujours eu recours à ce type de perception (Les sociétés secrètes de Georg Simmel). Le rôle des médias, le développement d'internet ont facilité le développement des théories du complot qui traduisent bien le sentiment de méfiance devant les faits.

C'est pourquoi il est d'autant plus important de se prémunir de ce risque en recourant à la prévention des conflits d'intérêts au nom notamment de la théorie de l'apparence. C'est l'un des principaux constats relevés par la commission de réflexion sur la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, présidée par M. Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat, et qui comprenait également M. Magendie, ancien premier président de la cour d'appel de Paris. Ce rapport remis au Président de la République en janvier 2011 a donné lieu à un projet de loi adopté en conseil des ministres récemment et devant être présenté au Parlement.

B – Une éthique de la confiance fondée sur la transparence et la contradiction

La société contemporaine a renforcé la possibilité d'exprimer une méfiance ou une défiance. Société démocratique, elle repose sur le principe de la contradiction. Société médiatique, elle repose sur le principe de transparence.

1° La société démocratique : la défiance ou la contradiction.

La philosophie antique a constitué une première étape décisive en érigeant la raison comme méthode de pensée. L'importance du doute est apparue avec la volonté de maîtriser les opinions, et la dispute qui découle de l'échange entre ces dernières. L'école des sceptiques a considéré que toutes les opinions se valent et qu'il convient d'adopter un relativisme intégral. Dans le prolongement de l'enseignement socratique, Platon puis Aristote vont s'attacher à en faire une question de méthode. Cette capacité d'interrogation est au cœur même du dialogue permettant d'accéder à la Vérité. Le dialogue à deux suppose justement cette capacité de remettre en cause la position de l'une des parties et le doute partagé comme méthode commune permet d'aboutir à une conclusion, qui loin d'être empirique est un accès à

la Vérité philosophique. Cette volonté de remettre en cause devient systématique avec les Temps modernes. Au moment, où sous l'effet conjugué de l'imprimerie, et le développement des connaissances et des opinions, de la Réforme, contestant au sein de la Chrétienté une vision uniforme du dogme religieux, René Descartes va être à l'origine d'une révolution quasi copernicienne en introduisant le doute comme méthode de pensée systématique. En ce sens, l'acquisition des connaissances nécessite impérativement d'avoir été soumis au doute cartésien au risque sinon de valider les propos d'Alain sur le pourrissement de ces connaissances. Le doute méthodique a été introduit à un moment où plusieurs auteurs furent condamnés pour remettre en cause certains fondements. Giordano Bruno fut condamné en 1600, les ouvrages favorables à l'héliocentrisme furent interdits en 1616 et Galilée fut condamné par l'Inquisition en 1633 pour son ouvrage Le Système du monde. Le lien social, fragilisé par le développement de l'économie de marché, doit être préservé. La cité peut être défaillante. Cette exigence a par ailleurs une autre vertu. La seule logique démocratique peut conduire selon Platon à des dangers illustrés selon lui par la dérive morale incarnée par le procès de Socrate. La pratique de l'*isègoria*, de l'égalité de parole tend à réduire les niveaux de parole. La parole du sage se perd donc dans la foule des autres discours. Le rôle de la société civile, à l'image des « nouveaux chiens de garde » est de peser sur la cité de façon pertinente. Cela suppose toutefois des conditions d'expression conformes à la cité.

Cette exigence d'une société civile présente et autonome tient à la nature même de la cité. La cité est par définition un lieu de débat, de participation. Elle ne peut se contenter d'une vision unique imposée par une seule entité. La société civile, chère notamment à Laurent Cohen Tanugi, s'oppose donc par définition à l'Etat. Là où Hegel dans ses Principes de la philosophie du droit y voyait une étape dans l'histoire de la société, les libéraux y voient une exigence, une garantie contre un Etat jugé omniprésent à l'image des démocraties populaires où le débat était soit inexistant soit purement formel.

Cette vision justifiée ne doit pour autant pas faire oublier que l'Etat moderne a adopté de nouvelles exigences, notamment avec l'émergence de l'Etat de droit. La cité continue ainsi à avoir des règles de fonctionnement. Les règles ne suffisent pour autant pas à elles seules. La morale collective ou publique est aussi une exigence du bon fonctionnement de la cité moderne

2° La société médiatique : la méfiance ou la transparence

Les cités se méfient de leurs dirigeants et des élites en général. Les élites dominent la cité. C'est le principe du clientélisme (« *des jeux et du pain* » de la Rome antique analysés par Paul Veyne) qui en cas de difficultés, notamment économique, entraîne le populisme. La « *troublante alliance conclue entre la populace et l'élite* » dénoncée par Arendt comme l'une des causes du totalitarisme entraîne définitivement la perte de confiance. La crise que rencontre aujourd'hui la démocratie moderne tient à la perte de confiance envers les élites politiques. Ce débat n'est toutefois pas nouveau. La III^e République a été le témoin de nombreux scandales mettant en cause les hommes politiques, y compris Georges Clémenceau qui sera par la suite lors de la Première guerre mondiale considéré comme le républicain patriote exemplaire. L'une des raisons de cette alliance tient à la recherche d'une certaine efficacité qui doit rassurer les uns et les autres à l'image de la lutte contre le chômage qui historiquement a pris un tournant dans certaines démocraties des années 30. Les cités doivent être efficaces désormais. La cité repose en effet sur l'égalité. Mais l'égalité politique n'emporte pas l'égalité économique et sociale. Les politiques de l'Etat providence qui ont été adoptées aujourd'hui dans tous les grands pays démocratiques se fondent sur cette analyse et

cette conviction tout à la fois morale et politique. Elles visent à rendre les conditions de vie non égales mais moins inégales. La cité est enfin soumise à l'impératif économique. Arendt distingue dans *Le totalitarisme* la séparation justifiée entre le bourgeois et le citoyen au XIX^e siècle, entre l'homme qui jugeait et utilisait toutes les institutions publiques à l'aune de ses intérêts privés et le citoyen responsable qui se préoccupait des affaires publiques comme étant les affaires de tous. La cité serait ainsi l'illustration du principe selon lequel la somme des intérêts individuels aboutit au miracle du bien commun (« *la fable des abeilles* » de Mandeville décrit la somme des intérêts privés comme concourant à l'intérêt du bien commun sous l'appellation les vices privés font la vertu publique). La cité est avant tout au service de certains, des plus utiles. C'est le principe même de la société de marché.

Conclusion

La société contemporaine a vu le développement de l'individualisme moderne qui renvoie notamment à la recherche de la confiance en soi. Cette quête, érigée en culte de l'ego, peut venir concurrencer la confiance dans les autres et dans la société.

Or, la crise de l'individualisme a pu souligner le besoin de nouvelles solidarités. Celles-ci se manifestent de plusieurs façons mais témoignent d'un besoin de confiance dans le lien social. La question sociale reste donc fondamentalement liée à la confiance dans ceux qui portent ces solidarités. L'Etat-providence, bien qu'en crise comme l'avait analysé dès 1981 Pierre Rosanvallon, intervient, aux côtés d'autres formes de solidarités, pour perpétuer la confiance dans le lien social et ses vertus de cohésion.

La confiance, qui repose pour partie sur des ressorts psychologiques, a alors besoin de l'exemplarité de ceux qui servent l'intérêt général.

Pour aller plus loin éventuellement :

Yann Algan et Pierre Cahuc, *La société de défiance : comment le modèle social français s'autodétruit*, Paris, Ecole Normale Supérieure d'Ulm, 2007.

Alain Peyrefitte, *La société de confiance*, Paris, Odile Jacob, 1995.